



Date de la convocation vendredi 22 octobre 2021

DCC 884/10/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, HAMMANN Jean-Georges, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, GEYER Raphaël (suppléant de HATT René), STEINMETZ Gilbert, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 05

LANG Matthieu (à GARCIA Michèle), INGWILLER Bernard (à HIPP Alain), DURR Carine (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), KREBS Jeannot (à WICKER Pascal)

Absents, excusés 04

RODRIGUEZ Nicolas, WICKER Pascal (arrivé à 20h), LEHMANN Marie-Paule, ECKART Jean-Luc

Secrétaire de séance Mme ERNEWEIN Véronique, Adjointe au Maire de Schwindratzheim

1. Commande Publique

1.1 Marchés publics

**Zone d'Aménagement Concerté à Hochfelden : approbation de l'Avant-Projet
Définitif et avenant n° 2 au Maître d'Œuvre EGIS pour la réalisation du giratoire**

Le Conseil Communautaire en sa séance du 29 novembre 2018 a validé le lancement de l'opération et sa programmation pour un montant prévisionnel des travaux (2 242 800 € HT valeur juin 2017) sur la base d'une évaluation de la SERS, mandataire d'aménagement.

Dans sa délibération du 27 juin 2019, le Conseil Communautaire a attribué la mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement et d'urbanisme à l'équipe EGIS VILLES & TRANSPORTS (mandataire) / 120 GR pour un montant prévisionnel de 229 418,81 € HT (soit 2,87 %).

Dans sa délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire a validé un premier avant-projet (AVP). Des modifications du projet demandées par la CCPZ amènent aujourd'hui à valider un nouvel AVP avec la réalisation d'un giratoire.

L'avant-projet modificatif présenté par le Maître d'Œuvre en septembre 2021 intègre bien l'ensemble des modifications et adaptations souhaitées par le Maître d'Ouvrage et ce depuis les études préliminaires. Il tient également compte de certaines remarques et adaptations demandées lors de la concertation publique et de demandes d'installation d'entreprises. Il intègre en sus l'aménagement d'un giratoire sécurisé permettant l'accès à la ZAE depuis la RD (hors périmètre de la ZAC).

Le coût prévisionnel des travaux, arrêté au stade de l'AVP, s'élève à 1 340 000 € HT, valeur septembre 2021 qui se décompose en 2 secteurs :

- A. L'aménagement de la ZAE (viabilité, voirie, espaces verts, ...) - 1 040 000 € HT
- B. Le carrefour giratoire - 300 000 € HT

Les travaux engagés par les concessionnaires réseaux s'y rajouteront et nous sommes dans l'attente des estimations financières.

Pour réaliser les travaux de voirie hors ZAC, à savoir l'aménagement du carrefour giratoire, le Conseil Municipal de Hochfelden a demandé que les travaux se fassent sous Maîtrise d'Ouvrage déléguée de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn afin d'assurer une cohérence de l'ensemble du projet. Il est donc logique de confier également cette mission de Maîtrise d'Œuvre à EGIS.

Le forfait définitif de rémunération du marché du maître d'œuvre s'élève par conséquent à 247 924,07 € HT, cette rémunération se détaille comme suit :

- Montant forfaitaire de 127 606,75 € HT pour la phase études,
- Montant forfaitaire de 28 109,44 € HT pour les tranches optionnelles (TO 1 : 8 052,38 € HT ; TO 2 : 14 097,81 € HT ; TO 3 : 5 959,25 € HT),
- Montant forfaitaire de 12 731,13 € HT pour les autres missions,
- Prix unitaires de
 - 1 428,25 € HT par rencontre classique
 - 2 068,50 € HT par évènement
- Avenant n° 1 - Forfait de 20 500 € HT pour la réalisation du carrefour « tourner à gauche » pour les études et les travaux,
- Avenant n° 2 - d'un montant de - 1 994,75 € HT qui se décompose comme suit :
 1. Forfait de 22 200 € HT :
 - 7 200 € HT pour la réalisation du giratoire pour le suivi des études et des travaux. Ce dernier tient compte d'une moins-value relative à la mission de suivi des travaux du carrefour (cf. avenant n°1) non réalisée.
 - 15 000 € HT pour les modifications du dossier PRO et du dossier d'urbanisme.
 2. Moins-value de 24 194,75 € HT, pour les missions de suivi des travaux (hors giratoire) de 33 280 € HT avec un taux de 3,2 % (au lieu 2,8737375 % dans le contrat initial) pour un montant de travaux de 1 040 000 € HT,

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération de la Ville de Hochfelden du 3 décembre 2020 autorisant la réalisation du giratoire d'accès à la ZAE sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU la délibération de la Ville de Hochfelden en date du 14 octobre 2021 émettant un avis favorable au projet de plan masse ;

VU l'avis favorable sur l'avenant n° 2 à la mission de maîtrise d'œuvre émis par la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn du 28 octobre 2021 ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet modificatif d'aménagement de la ZAE de Hochfelden.
- **APPROUVE** l'Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre dont l'agence EGIS VILLES & TRANSPORTS est le mandataire pour un montant de **-1 994,75 € HT.**
- **PORTE** le coût prévisionnel des travaux d'aménagement y compris giratoire à **1 340 000 € HT** valeur septembre 2021.

➤ **PORTE** le forfait définitif du maitre d'œuvre à 247 924,07 € HT.

➤ **AUTORISE** le Président ou son mandataire (SERS) :

- À mettre en œuvre les procédures de passation des marchés publics de travaux conformément au Code la Commande Publique,
- À signer tous les documents, actes, contrats et marchés nécessaires à l'exécution de l'opération,
- À déposer les demandes d'autorisations diverses s'y rapportant,
- À signer l'avenant n° 02 au marché de maîtrise d'œuvre.

32 voix pour

2 abstentions (Daniel LENGENFELDER et Bernard RIEHL)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **04 NOV. 2021**

Le Président



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Pays de la Zorn' with 'HOCHFELDEN 67270' in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.



Date de la convocation vendredi 22 octobre 2021

DCC 885/10/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, HAMMANN Jean-Georges, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, GEYER Raphaël (suppléant de HATT René), STEINMETZ Gilbert, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 05

LANG Matthieu (à GARCIA Michèle), INGWILLER Bernard (à HIPP Alain), DURR Carine (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), KREBS Jeannot (à WICKER Pascal)

Absents, excusés 04

RODRIGUEZ Nicolas, WICKER Pascal (arrivé à 20h), LEHMANN Marie-Paule, ECKART Jean-Luc

Secrétaire de séance Mme ERNEWEIN Véronique, Adjointe au Maire de Schwindratzheim

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

Approbation du Permis d'Aménager pour la Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen (Wingersheim les Quatre Bans)

Il est rappelé que par délibération du 3 juin dernier, le Conseil Communautaire a pu prendre connaissance de l'Avant-Projet pour l'extension de la Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen.

Le Bureau BEREST et l'Agence d'Architecture AL+, Maîtres d'Œuvres de ce projet, ont procédé à l'élaboration des dossiers règlementaires nécessaires (Permis d'Aménager, Dossier Loi sur l'Eau) en collaboration avec la Commune de Wingersheim les Quatre Bans et la Collectivité Européenne d'Alsace en matière de desserte routière.

Il convient, dès à présent, d'approuver le Permis d'Aménager et d'autoriser le Président à déposer ces dossiers auprès des instances concernées

Le Conseil Communautaire,

VU l'avant-projet pour l'extension de la Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen, Wingersheim les Quatre Bans ;

VU la concertation menée avec le Conseil Municipal de Wingersheim les Quatre Bans ;

VU l'avis favorable du Maire de Wingersheim les Quatre Bans et des Maires délégués de Gingsheim, Hohatzenheim et Mittelhausen sur le projet définitif ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Permis d'Aménager pour l'extension de la Zone d'Activités intercommunale dans la Commune déléguée de Mittelhausen présenté par le Bureau d'Études BEREST à Illkirch Graffenstaden.

- **AUTORISE** le Président à signer ce Permis d'Aménager au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier Loi sur l'Eau auprès de la Direction Départementale des Territoires de Strasbourg - Service Police de l'Eau.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **04 NOV. 2021**

Le Président



HOCHFELDEN
67270



Date de la convocation vendredi 22 octobre 2021

DCC 886/10/2021

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, HAMMANN Jean-Georges, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, GEYER Raphaël (suppléant de HATT René), STEINMETZ Gilbert, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 05

LANG Matthieu (à GARCIA Michèle), INGWILLER Bernard (à HIPP Alain), DURR Carine (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), KREBS Jeannot (à WICKER Pascal)

Absents, excusés 04

RODRIGUEZ Nicolas, WICKER Pascal (arrivé à 20h), LEHMANN Marie-Paule, ECKART Jean-Luc

Secrétaire de séance Mme ERNEWEIN Véronique, Adjointe au Maire de Schwindratzheim

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Attribution du marché de fourniture d'énergie et de services associés pour les bâtiments administratifs et scolaires

Des contrats de fourniture d'énergie et de services associés en cours prendront fin au 31 décembre 2021. Une consultation a été lancée en procédure adaptée sur la plateforme Alsace Marchés Publics en date du 20 septembre dernier et se décompose en deux lots :

- Lot 1 : Groupes scolaires La Décapole et Clair de Lune (budget scolaire),
- Lot 2 : Bâtiment Maison de Pays et périscolaire de Hochfelden (budget principal).

La durée de ces nouveaux contrats sera fixée à 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023 afin d'assurer une échéance globale de l'ensemble des contrats d'énergie des bâtiments sous compétence intercommunale.

Le Conseil Communautaire,

VU la loi du 7 décembre 2010 n° 2010-1488 portant « Nouvelle organisation du marché de l'Électricité » (loi NOME) prévoyant désormais la possibilité pour les fournisseurs autres qu'EDF d'un accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) pour l'alimentation de leurs clients éligibles ;

VU l'arrêté du 17 mai 2011 fixant le prix de l'accès régulé à l'Électricité nucléaire historique à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

VU l'arrêté du 17 mai 2011 relatif au calcul des droits à l'accès régulé à l'Électricité nucléaire historique ;

VU la consultation lancée sur la plateforme Alsace Marchés Publics en date du 20 septembre 2021 et la remise des plis fixée au 26 octobre 2021 à 12H ;

VU l'unique offre réceptionnée de ES ÉNERGIES STRASBOURG en date du 25 octobre 2021 ;

Considérant les critères de jugement ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'offre de **ES ÉNERGIES STRASBOURG** sis 37 rue du Marais Vert 67000 Strasbourg, pour la fourniture d'énergie et de services associés pour les **bâtiments administratifs et scolaires** (Groupes Scolaires La Décapole et Clair de Lune, Maison de Pays) et périscolaire de Hochfelden.
- **RETIENT** la variante **ARENH** au taux de **64,07 %** pour un montant annuel estimé à **30 413 € HT** (part fixe et variable).
- **PREND ACTE** de la durée de ce nouveau contrat fixée à **2 ans** soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches administratives nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **04 NOV. 2021**

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. H. H.", written over the stamp.



Date de la convocation vendredi 22 octobre 2021

DCC 887/10/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, HAMMANN Jean-Georges, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, GEYER Raphaël (suppléant de HATT René), STEINMETZ Gilbert, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 05

LANG Matthieu (à GARCIA Michèle), INGWILLER Bernard (à HIPP Alain), DURR Carine (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), KREBS Jeannot (à WICKER Pascal)

Absents, excusés 03

RODRIGUEZ Nicolas, LEHMANN Marie-Paule, ECKART Jean-Luc

Secrétaire de séance Mme ERNEWEIN Véronique, Adjointe au Maire de Schwindratzheim

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Construction du Hall Sportif à Wickersheim : avenants aux lots n° 9 - plâtrerie peinture et n° 11 - matériel et équipement de sports

Par délibérations du 9 juillet et du 29 octobre 2020, le Conseil Communautaire a attribué les marchés de travaux pour la construction du Hall Sportif adossé au Groupe Scolaire intercommunal La Décapole à Wickersheim pour un montant total de 1 026 193,57 € HT.

Des avenants sont nécessaires pour les deux lots suivants :

- **Le lot n° 9 - Plâtrerie peinture a été attribué à l'entreprise SEPPIC à La Walck pour un montant de 15 216,67 € HT :**

Le marché initial prévoyait la mise en œuvre d'un habillage plaques de plâtre coupe-feu de la gaine de ventilation haute de la chaufferie. Lors de la construction, le Bureau de Contrôle n'a pas accepté cette solution et a préconisé une isolation projetée coupe-feu par projection pneumatique. Ces travaux ont été chiffrés à 1 658,56 € HT, soit + 10,90 % du montant du marché.

- **Le lot n° 11 - Matériel et équipement de sport a été attribué à l'entreprise SATD à Russ pour un montant de 21 400 € HT :**

Un avenant est nécessaire pour la fourniture et la pose de protections au niveau des croix de stabilité. Ces travaux ont été chiffrés à 2 490 € HT, soit + 11,64 % du montant du marché.

Il y a ainsi lieu d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 25 octobre 2018 du Conseil Communautaire approuvant le programme de construction d'un Hall Sportif attenant au Groupe Scolaire Intercommunal de Wickersheim et lançant la consultation pour la maîtrise d'œuvre ;

VU la délibération du 31 octobre 2019 du Conseil Communautaire attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Hall sportif attenant au Groupe Scolaire intercommunal sur le territoire de Wickersheim à DOSSMANN Architecte ;

VU la délibération du 30 janvier 2020 du Conseil Communautaire approuvant l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'un Hall sportif attenant au Groupe Scolaire Intercommunal de Wickersheim, pour un montant de 1 150 000 € HT de travaux et autorisant le Président à lancer les consultations pour les marchés de travaux (14 lots) ;

VU le lancement de l'appel d'offres pour les 14 lots de travaux en date du 02 juin 2020 et la remise des plis fixée au 26 juin 2020 ;

VU les délibérations du 9 juillet 2020 et du 29 octobre 2020 attribuant les 14 lots pour la construction d'un Hall sportif à Wickersheim pour un montant total de 1 026 193,57 € HT ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'avenant n° 1 du lot n° 9 - Plâtrerie peinture** attribué à l'entreprise SEPPIC à La Walck d'un montant de **1 658,56 € HT**, portant ainsi le montant global de ce lot de 15 216,67 € HT à **16 875,23 € HT**.
- **APPROUVE l'avenant n° 1 du lot n° 11 - Matériel et équipement de sport** attribué à l'entreprise SATD à Russ d'un montant de **2 490 € HT**, portant ainsi le montant global de ce lot de 21 400 € HT à **23 890 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer ces avenants et les documents à intervenir.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **04 NOV. 2021**

Le Président



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Pays de la Zorn' with 'HOCHFELDEN 67270' in the center. A handwritten signature is written over the stamp.



Date de la convocation vendredi 22 octobre 2021

DCC 888/10/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, HAMMANN Jean-Georges, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, GEYER Raphaël (suppléant de HATT René), STEINMETZ Gilbert, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 05

LANG Matthieu (à GARCIA Michèle), INGWILLER Bernard (à HIPP Alain), DURR Carine (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), KREBS Jeannot (à WICKER Pascal)

Absents, excusés 03

RODRIGUEZ Nicolas, LEHMANN Marie-Paule, ECKART Jean-Luc

Secrétaire de séance Mme ERNEWEIN Véronique, Adjointe au Maire de Schwindratzheim

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Budget Principal : Décision Modificative n° 4/2021 - avances PES Marché

Dans les Collectivités Publiques une entreprise titulaire d'un marché peut exiger le paiement d'une avance pour assurer l'approvisionnement en matériel. Jusqu'à ce jour, cette avance était remboursée à la Collectivité par l'établissement d'un titre de recettes dès que les paiements atteignaient 65 % des dépenses.

Depuis la mise en place du Protocole d'Échange Standard (PES) Marché, les écritures de restitution de l'avance sur travaux ont changé et nous contraint à passer par des écritures d'ordres budgétaires au chapitre 041, opérations patrimoniales.

L'ordonnateur doit ainsi simultanément émettre :

- Un mandat d'ordre budgétaire, de nature « investissement », du montant de l'avance à récupérer au chapitre 041 sur le compte d'imputation des mandats marché.
- Un titre d'ordre budgétaire, de nature « investissement », du montant de l'avance à récupérer au chapitre 041 sur le compte 238.

Ces directives n'ayant été connues qu'au 1er octobre dernier, elles n'ont pu être mises en place lors du vote du budget. Une décision modificative est donc nécessaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Opération 117 - Groupe scolaire Alteckendorf

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 « opérations patrimoniales » - article 2313 « constructions » +20 000 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 « opérations patrimoniales » - article 238 « avances versées » +20 000 €

Opération 118 - Groupe Scolaire Schwindratzheim

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 « opérations patrimoniales » - article 2313 « constructions » +20 000 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 « opérations patrimoniales » - article 238 « avances versées » +20 000 €

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
et tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **04 NOV. 2021**

Le Président



A handwritten signature in black ink, written over the official stamp.



Date de la convocation vendredi 22 octobre 2021

DCC 889/10/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, HAMMANN Jean-Georges, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, GEYER Raphaël (suppléant de HATT René), STEINMETZ Gilbert, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 05

LANG Matthieu (à GARCIA Michèle), INGWILLER Bernard (à HIPP Alain), DURR Carine (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), KREBS Jeannot (à WICKER Pascal)

Absents, excusés 03

RODRIGUEZ Nicolas, LEHMANN Marie-Paule, ECKART Jean-Luc

Secrétaire de séance Mme ERNEWEIN Véronique, Adjointe au Maire de Schwindratzheim

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

**Budget Annexe Ordures Ménagères : Décision Modificative n° 2/2021 - avances
PES Marché**

Dans les Collectivités Publiques une entreprise titulaire d'un marché peut exiger le paiement d'une avance pour assurer l'approvisionnement en matériel. Jusqu'à ce jour, cette avance était remboursée à la Collectivité par l'établissement d'un titre de recettes dès que les paiements atteignaient 65 % des dépenses.

Depuis la mise en place du Protocole d'Échange Standard (PES) Marché, les écritures de restitution de l'avance sur travaux ont changé et nous contraint à passer par des écritures d'ordres budgétaires au chapitre 041, opérations patrimoniales.

L'ordonnateur doit ainsi simultanément émettre :

- Un mandat d'ordre budgétaire, de nature « investissement », du montant de l'avance à récupérer au chapitre 041 sur le compte d'imputation des mandats marché.
- Un titre d'ordre budgétaire, de nature « investissement », du montant de l'avance à récupérer au chapitre 041 sur le compte 238.

Ces directives n'ayant été connues qu'au 1er octobre dernier, elles n'ont pu être mises en place lors du vote du budget. Une décision modificative est donc nécessaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 - article 2138 « constructions »	-20 000 €
Chapitre 041 - article 2138 « constructions »	+20 000 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 23 - article 238 « avances versées »	-20 000 €
Chapitre 041 - article 238 « avances versées »	+20 000 €

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **04 NOV. 2021**

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Bouvier', is written over a circular official stamp.





Date de la convocation vendredi 22 octobre 2021

DCC 890/10/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, HAMMANN Jean-Georges, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, GEYER Raphaël (suppléant de HATT René), STEINMETZ Gilbert, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 05

LANG Matthieu (à GARCIA Michèle), INGWILLER Bernard (à HIPP Alain), DURR Carine (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), KREBS Jeannot (à WICKER Pascal)

Absents, excusés 03

RODRIGUEZ Nicolas, LEHMANN Marie-Paule, ECKART Jean-Luc

Secrétaire de séance Mme ERNEWEIN Véronique, Adjointe au Maire de Schwindratzheim

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Création d'un Budget Annexe « Photovoltaïque »

L'activité de production et de distribution d'énergie est une activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC), quelle que soit sa destination. La Collectivité de rattachement ne peut ainsi, sauf dérogation, subventionner librement le service. Elle ne peut pas non plus prendre en charge dans son budget propre des dépenses au titre de ces services. Elle doit donc individualiser les opérations relatives à la production et à la distribution d'énergie dans un budget annexe spécifique, soumis au régime TVA, afin de déterminer la redevance en fonction du coût identifié du service.

Lorsque l'énergie est destinée à être revendue partiellement ou totalement à EDF, l'activité de production d'énergie photovoltaïque fait l'objet d'un suivi au sein d'un budget appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M4.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn est donc dans l'obligation de créer un budget annexe spécifique pour la production d'énergie photovoltaïque à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la création d'un Budget Annexe dénommé **CCPZ RÉGIE PHOTOVOLTAÏQUE**.
- **PRÉCISE** que :
 - Le budget annexe appliquera la nomenclature M4 ;
 - Le budget est exploité sous forme de régie à simple autonomie financière ;
 - Le budget est soumis à TVA, périodicité trimestrielle ;

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à ce budget.
- **NOTIFIE** cette décision à Madame la Trésorière.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

04 NOV. 2021

Le Président





Date de la convocation vendredi 22 octobre 2021

DCC 891/10/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, HAMMANN Jean-Georges, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, GEYER Raphaël (suppléant de HATT René), STEINMETZ Gilbert, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 05

LANG Matthieu (à GARCIA Michèle), INGWILLER Bernard (à HIPP Alain), DURR Carine (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), KREBS Jeannot (à WICKER Pascal)

Absents, excusés 03

RODRIGUEZ Nicolas, LEHMANN Marie-Paule, ECKART Jean-Luc

Secrétaire de séance Mme ERNEWEIN Véronique, Adjointe au Maire de Schwindratzheim

4. Fonction publique

4.2 Personnel contractuels

Création d'un poste de contrat aidé à raison de 20/35^{ème} affecté au Groupe Scolaire intercommunal Au Clair de Lune à Wingersheim les Quatre Bans

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi du Gouvernement, les responsables du Groupe Scolaire Au Clair de Lune proposent de recruter une personne remplissant les conditions de soutien financier de l'État à compter du 29 octobre 2021 pour une durée d'un an.

Cet emploi CAE d'une durée hebdomadaire de service de 20/35^{ème}, bénéficiera d'une aide de 65 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la création d'un poste de **contrat aidé CAE d'une durée hebdomadaire de service de 20/35^{ème}** affecté au Groupe Scolaire intercommunal Au Clair de Lune à Wingersheim les Quatre Bans à compter du 29 octobre 2021.
- **FIXE** la rémunération de cet agent au SMIC avec une marge de 10 % laissée à l'appréciation du Président.
- **PRÉCISE** que ce contrat sera d'une durée d'un an.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la création de ce poste.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **04 NOV. 2021**



Le Président



Date de la convocation vendredi 22 octobre 2021

DCC 892/10/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, HAMMANN Jean-Georges, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, GEYER Raphaël (suppléant de HATT René), STEINMETZ Gilbert, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 05

LANG Matthieu (à GARCIA Michèle), INGWILLER Bernard (à HIPP Alain), DURR Carine (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), KREBS Jeannot (à WICKER Pascal)

Absents, excusés 03

RODRIGUEZ Nicolas, LEHMANN Marie-Paule, ECKART Jean-Luc

Secrétaire de séance Mme ERNEWEIN Véronique, Adjointe au Maire de Schwindratzheim

7. Finances locales

7.10 Divers

Révision de la participation du Club de Natation et des Delphides à l'exploitation du Centre Aquatique Atoo-o pour l'année scolaire 2020-2021

En raison de la crise sanitaire, le Centre Aquatique Atoo-o n'a pu accueillir le Club de Natation que 15 semaines sur l'année scolaire 2020-2021, il est donc proposé une mise à jour de la redevance pour l'année scolaire 2020-2021 qui s'élèvera ainsi à 6 500 €.

Les Delphides n'ont pu s'entraîner que 4 fois sur l'année scolaire 2020-2021. Il est également proposé de réviser le montant de la participation pour cette année à 200 €.

Le Conseil Communautaire,

VU la situation exceptionnelle de la saison 2020-2021 enregistrant plusieurs mois de fermeture du Centre Aquatique Atoo-o ;

VU le calendrier d'occupation ;

VU la participation annuelle des années antérieures ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de réduire la contribution annuelle du Club de Natation « Natation Hochfelden » en la portant à **6 500 €** pour l'année scolaire 2020-2021.
- **DÉCIDE** de porter la contribution annuelle du Club « Delphides » à **200 €** pour l'année scolaire 2020-2021.
- **AUTORISE** le Président à émettre des titres correspondants.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

04 NOV. 2021



Le Président